

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS40

présenté par
M. Bapt, rapporteur

ARTICLE 20

I. – Après le mot :

« par »

rédigé ainsi la fin du premier alinéa du 4° du II de l'alinéa 14 :

« un II ainsi rédigé : ».

II. – En conséquence, au début du deuxième alinéa du 4° du II du même alinéa, insérer la référence :

« II. – »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.